



1. L'étiquetage, un moyen pour identifier le risque chimique

- Les étiquettes sont **obligatoires** et doivent figurer **sur le récipient d'origine et sur chacun des emballages successifs** en cas de transvasement et de reconditionnement.
- Elles comportent l'identité du **fournisseur**, l'**identificateur du produit** (numéro CE, nom commercial), les **conseils de prudence**, la ou les mentions de **danger**, la mention d'**avertissement** et le ou les **pictogrammes de danger** (qui sont au nombre de neuf).

2. Les effets sur l'organisme

- Les produits chimiques peuvent pénétrer par trois voies :
 - **respiratoire** ;
 - **digestive** ;
 - **cutanée**.
- Ils peuvent avoir des **effets** :
 - **immédiats** : vomissements, nausées, maux de tête, irritations cutanées, dermites, irritations des yeux, brûlures, asphyxie, intoxication, somnolence, vertiges, coma, perte de connaissance... ;
 - **à long terme** : allergies, cancers (peau, poumons...).

3. Les mesures de prévention

- **La prévention du risque chimique au travail** consiste à :
 - remplacer un produit dangereux par un produit non dangereux ou moins dangereux ;
 - utiliser les protections collectives (ventilation...) ;
 - porter un équipement de protection individuelle (gants, masque respiratoire...) ;
 - lire les étiquettes et plus particulièrement les pictogrammes de danger et les mentions de danger ;
 - suivre une formation sur les risques chimiques.